

République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

**Extrait du registre
des délibérations de la commune
de PONT-SAINT-MARIE
séance du 26 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINT-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire

Présent(es) : M. Pascal LANDREAT, Maire, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Véronique HEUILLARD, M. Denis DEFER, Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Bruno HAILLOT, adjoints

M. Christian COSTE, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Danielle ROUSSARD, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Nicole BARBERY, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Philippe JOURNIAC, Mme Sylvie FERRIOT, M. Gérald MANCE, Mme Carole SEREND, Mme Sandrine MIDAVAIN, M. Vincent VOILLEQUIN, M. Cyril CORNU, M. Julien SALLIC, Mme Marjorie PREVOT, M. Didier FREVILLE, Mme Alexandra PEUCH, conseillers municipaux

Absent(e) et représenté(e) : M. Joël COFFINET représenté par Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Mircéa CARUNTA-FOUCARD représentée par Gérald MANCE, M. Mamadou DIALLO représenté par Mme Sandrine MIDAVAIN, Mme Séverine STAB représentée par M. Vincent VOILLEQUIN

Secrétaire de Séance : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Votants : 29

N° délibération : 2026-05-21

Date de la convocation : 18-05-2026

Date d'affichage de la convocation : 18-05-2026

Acte rendu exécutoire : 28-05-2026

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE MAURICE FAILLENOT 2026/2027

Rapporteur : Jean-Michel PALENGAT

Exposé des motifs,

Lors de la signature de la convention de participation financière avec des communes partenaires, il a été convenu que les tarifs évolueraient annuellement.

En effet, le coût de revient d'un élève évoluant tous les ans, la prévision d'une hausse annuelle régulière permet de limiter la différence entre le coût de revient et les recettes encaissées.

L'augmentation générale annuelle est de 6 € pour les maripontains et habitants des communes conventionnées et de 12 € pour les personnes extérieures.

Il est précisé que :

- Les tarifs sont établis pour un règlement annuel (ou trimestriel).
- Les élèves extérieurs qui participent aux concerts et cérémonies de l'harmonie de Pont-Sainte-Marie/Lavau/Crenay bénéficient du même tarif que les résidents de Pont-Sainte-Marie.
- Les agents de la collectivité bénéficient ainsi que leurs enfants du même tarif que les résidents de Pont-Sainte-Marie.
- Les familles en difficultés peuvent bénéficier de facilité de paiement.
- Les bons Actif Plus de la Caisse Allocations Familiales sont acceptables.
- Un parc d'instruments à vent permet une location la première année.

Les nouveaux tarifs 2026/2027 seront les suivants :

TARIFS 2026/2027

Pour les résidents de Pont-Ste-Marie et enfants des communes conventionnées (Creney, Lavau, Sainte Maure)

Activités	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Adulte Maripontain
→Formation complète →Cursus musiques actuelles	207 € / an Soit 69 € / trim	177 € / an Soit 59 € / trim	147 € / an Soit 49 € / trim	237 € / an Soit 79 € / trim
→Instrument seul →FM seule	132 € / an Soit 44 € / trim	117 € / an Soit 39 € / trim	102 € / an Soit 34 € / trim	147 € / an Soit 49 € / trim
→Jardin musical →Eveil musical	126 € / an Soit 42 € / trim	111 € / an Soit 37 € / trim	96 € / an Soit 32 € / trim	
→Ateliers pratique collective →2 ^{ème} instrument	132 € / an Soit 44 € / trim			
Location d'instrument	132 € / an			

Autres communes

Activités	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Adulte
→Formation complète →Cursus musiques actuelles	414 € / an Soit 138 € / trim	399 € / an Soit 133 € / trim	384 € / an Soit 128 € / trim	474 € / an Soit 158 € / trim
→Instrument seul →FM seule	279 € / an Soit 93 € / trim	264 € / an Soit 88 € / trim	249 € / an Soit 83 € / trim	294 € / an Soit 98 € / trim
→Jardin musical →Eveil musical	174 € / an Soit 58 € / trim	159 € / an Soit 53 € / trim	142 € / an Soit 48 € / trim	
→Ateliers pratique collective →2 ^{ème} instrument	174 € / an Soit 58 € / trim			
Location d'instrument	132 € / an			

Païement par trimestre

1^{er} trimestre : septembre à décembre - 2^{ème} trimestre janvier à mars - 3^{ème} trimestre avril à juin

Les bons activ+ de la CAF sont acceptés

Vu l'avis de la commission Politique de la ville/Participation des habitants/Culture/Patrimoine du 18 mai 2026,

Vu l'avis de la commission finances/administration générale du 19 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents :

Il vous est donc proposé :

- **D'APPROUVER** les nouveaux tarifs applicables aux élèves en 2026/2027,
- **D'APPLIQUER** les tarifs à la rentrée scolaire 2026/2027,
- **D'INSCRIRE** la participation des familles au compte 7062,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.



Le Maire,
Pascal LANDREAT